

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ERE REUNION DE 2017

Séance du 15 mars 2017

**CD20170315_11
id. 3120**

L'an deux mille dix-sept le quinze mars , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

ITINÉRAIRES CYCLABLES

Plan de financement de la Vélo Voie Verte en bordure du Canal de Montech

Intégré au Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes de 2010, et au Schéma Régional des Itinéraires Cyclables de 2014, l'aménagement de la bretelle de

Montech, dans la dernière section entre Lacourt-Saint-Pierre et Montauban, a débuté au mois de janvier 2017.

Avant de réaliser la piste cyclable il y a lieu de conforter les berges sur près de 1 850 m.

La fin de ces travaux de consolidation, qui se prolongera par la mise en œuvre du revêtement, de Lacourt-Saint-Pierre à Montauban (Port Canal), est programmée pour le 15 mars.

L'ouverture au public est prévue le 1^{er} juillet 2017.

Lors de la séance du 12 avril 2016 le Conseil départemental adopté une autorisation de programme de 1 000 000 d'euros correspondant au montant des travaux toutes charges comprises, et ratifié un crédit de paiement de 500 000 euros.

Il a autorisé Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de l'État et de la Région Occitanie. A cet effet, par courrier en date du 25 novembre 2016, ce dernier a sollicité Madame la Présidente de la Région et Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne.

A ce jour, il y a lieu de compléter les dossiers de demande de subventions en approuvant le plan de financement suivant défini sur le montant hors taxes (840 000 €) et proposé par Monsieur le Président :

- Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.....	420 000 euros (50 %)
- Conseil Régional Occitanie.....	210 000 euros (25 %)
- Etat.....	<u>210 000 euros</u> (25 %)
	840 000 euros

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, tel que détaillé ci-dessus, le plan de financement pour la réalisation de l'aménagement de la Vélo Voie Verte en bordure du Canal de Montech, dans la section Lacourt-Saint-Pierre – Montauban.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC